



10301

Déclaration des revenus fonciers 2010

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

@ Vous pouvez aussi télédéclarer vos revenus fonciers par internet sur impots.gouv.fr

100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms

CROMBEZ Christophe

Adresse complète du domicile

XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

110 ————— Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) ————— non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse des sociétés

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	A	B	C	D
111 Revenus bruts										0
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)										0
113 Intérêts d'emprunt										0
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	0	0	0	0	0	0				0

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre

15/05/2011

200 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Dispositifs

Besson ancien	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire
26 %	30 %	45 %	60 %	70 %

Nom et prénom du locataire

| | <input type="checkbox"/> | Elite Premier |
|------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| Immeuble 1 | <input type="checkbox"/> | |
| Immeuble 2 | <input type="checkbox"/> | |
| Immeuble 3 | <input type="checkbox"/> | |
| Immeuble 4 | <input type="checkbox"/> | |
| Immeuble 5 | <input type="checkbox"/> | |
| Immeuble 6 | <input type="checkbox"/> | |
| Immeuble 7 | <input type="checkbox"/> | |
| Immeuble 8 | <input type="checkbox"/> | |

Immeuble 1

Immeuble 2

Immeuble 3

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	316		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	316	0	0

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers; frais de procédure)	190		
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance			
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2010 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	221		
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215			
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229 Provisions pour charges payées en 2010			
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2009			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230	431	0	0
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)	3225		
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250	-3340	0	0
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-3340	0	0

Date d'acquisition
de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

25/04/2007

47230 Barbaste

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

Nombre de locaux

Total des lignes
à reporter page 4

211

212

213

214

215

0

0

0

0

0

E

316

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

240

0

0

0

0

0

F

431

250

G

3225

261

0

0

0

0

0

262

H

0

263

0

0

0

0

0

I

-3340

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
BPN Place du chevalier de St Pol 59430 St Pol/Mer	04/04/2007	3225

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I -3340 € En cas de bénéfice, À reporter case 4BA, * 4 de votre déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	316	€	
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	3225	€	
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	431	€	
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431			
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10700 €	431	€	À reporter case 4BC, * 4 de votre déclaration n° 2042
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10700 €		€	
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	2909	€	
438 Total : ligne 436 + ligne 437	2909	€	À reporter case 4BB, * 4 de votre déclaration n° 2042
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431			
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10700 €		€	À reporter case 4BC, * 4 de votre déclaration n° 2042
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10700 €		€	À reporter case 4BB, * 4 de votre déclaration n° 2042

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2009	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420, * imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2010
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2000	€	€	XXXXXXXXXXXXX
2001	€	€	0
2002	€	€	0
2003	€	€	0
2004	€	€	0
2005	€	€	0
2006	€	€	0
2007	3525	€	3525
2008	2176	€	2176
2009	3473	€	3473
2010	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX	2909

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2009 9174 € À reporter case 4BD, * 4 de votre déclaration n° 2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2010, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2007, 2008 ou 2009, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement